



Diplôme d'Université

Terminologie juridique anglaise

Règlement des études et modalités d'évaluation des étudiants

Année universitaire 2023-24

I. Organisation des études

Article 1

L'année d'études est divisée en deux semestres.

Les examens se déroulent à l'issue de chaque semestre.

II. Contrôle des connaissances

Article 2

Les unités d'enseignement de chacun des semestres donnent lieu à des contrôles de connaissances selon les modalités suivantes :

Pour les étudiants ayant choisi le DU au lieu du TD de langues proposé en M1, l'évaluation du TD consiste en un contrôle continu composé d'une note de participation et d'une interrogation écrite ou d'un exposé oral par semestre. La présence aux cours est obligatoire.

La note de contrôle continu se compose de la façon suivante :

- Coefficient 1 pour la participation
- Coefficient 3 pour les travaux écrits ou l'exposé oral

Elle entre pour 50% dans la note de fin de semestre.

Un examen écrit d'une durée d'1h30 est organisé à la fin de chaque semestre. Les étudiants ayant obtenu au moins 10/20 de moyenne entre le contrôle continu et l'examen terminal valident le semestre correspondant.

Les étudiants n'ayant pas choisi le DU au lieu du TD de langues proposé en M1 sont évalués au moyen de l'examen écrit d'une durée d'une heure trente en fin de chaque semestre.

Les étudiants ayant obtenu au moins 10/20 de moyenne entre les deux semestres obtiennent le DU.

Une session de rattrapage est organisée pour l'examen terminal après les résultats du second semestre.

Article 3

III. Redoublement

Le redoublement n'est pas de droit. Toute nouvelle inscription au diplôme est subordonnée à l'autorisation du responsable de la formation.